

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1172

Rubrik: L'invité de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

Développement économique et dialogue social

JEAN-PIERRE GHELFI
économiste

La seule analyse économique ne permet pas de comprendre le processus de croissance de l'économie d'un pays. La composante sociale est au moins aussi importante. Ainsi, chez nous, sans qu'on puisse en quantifier les effets, il est évident que la paix du travail a joué et joue encore un rôle important.

Il n'est pas exagéré de dire que la concertation sociale est devenue un élément constitutif de notre vie économique. Sans elle, le développement du pays serait (aurait été) plus chaotique, et nous ne pourrions probablement pas nous prévaloir de performances quantitatives plutôt satisfaisantes. Du moins pour ce qui concerne le passé, cette analyse est généralement partagée par les milieux patronaux et gouvernementaux.

La question qui est aujourd'hui posée, mais rarement abordée explicitement, est de savoir

si les répercussions sur l'économie suisse des changements profonds de l'économie mondiale doivent remettre en cause cette concertation.

Les milieux industriels répondent négativement; ils affirment au contraire qu'ils restent toujours acquis aux conventions collectives de travail négociées par les partenaires sociaux.

Pause sociale

Toutefois, et simultanément, ils parlent de «pause» pour la politique sociale. Une pause qui, si on l'examine, se traduirait en fait par un démantèlement de certaines institutions. Caractéristique à cet égard est l'idée de passer d'un système de prestations selon les cotisations à un système de prestations selon les besoins. Ce qui équivaldrait à remplacer un régime d'assurance par un régime d'assistance.

Par ailleurs, une partie non négligeable du patronat souhaite ouvertement une baisse du niveau des salaires, considérés comme trop élevés par rapport à ceux versés dans d'autres pays. Affirmation à la fois tendancieuse et fautive. D'abord parce que ce n'est pas le niveau absolu des salaires qui est déterminant, mais la productivité du travail. Ensuite parce que le secteur qui a le mieux résisté durant cette récession est l'industrie d'exportation, qui est pourtant le plus confronté à la concurrence sur les marchés étrangers.

Quel dialogue ?

Plus généralement, la réalisation des objectifs proclamés de «revitalisation» de l'économie se traduirait inévitablement par une remise en cause des équilibres sociaux existant. Les tenants de la déréglementation se défendent d'avoir de telles intentions, et assurent qu'il ne faut surtout pas toucher au dialogue entre les partenaires sociaux.

Mais alors, que va-t-il rester de ce «dialogue»? Quelles sont les composantes sociales encore négociables si tout ce qui a été obtenu est considéré comme excessif et trop coûteux?

L'économie ne peut pas marcher sur sa seule jambe... économique. La composante sociale lui est nécessaire. A moins de n'avoir qu'une vision individualiste de la vie en communauté (ce qui, même aux yeux de la *Neue Zürcher Zeitung* [21 mai], comporte des risques et des dangers). Ou de croire qu'une société peut durablement vivre en harmonie (relative) et en paix (relative aussi) avec elle-même, tout en laissant se développer des inégalités sociales criantes.

C'est pourtant la voie sur laquelle certains sont prêts à s'engager. Nous ne leur souhaitons pas bonne route ! ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Pierre Ghelfi
Jean-Christian Lambelet
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Illusions et réalité à la police bernoise

(*cfp*) La direction de police de la ville de Berne, menée par un municipal de la tendance dure, était persuadée d'économiser jusqu'à 50% du coût du contrôle des zones bleues en ayant recours à des agents d'une société privée. Après six mois d'essai, l'économie se chiffre à 10% environ. Selon un préavis au Conseil communal à l'appui d'une proposition d'étendre ce système, un agent privé coûte 100 450 francs par année à la ville alors qu'un agent de circulation de la police municipale revient à 109 987 francs.

La Municipalité propose maintenant un système mixte. Les agents privés interviendraient essentiellement lorsque les besoins sont grands, en raison des pointes de trafic ou d'événements particuliers. L'économie pourrait se chiffrer à 160 000 francs environ.

Jusqu'à maintenant, la police municipale a formé une vingtaine d'agents privés, dont 17 ont réussi l'examen final.

Dans le même registre, l'Entente bernoise, une organisation qui se réunissait à ses débuts au siège bernois du Centre patronal vaudois, propose de faire effectuer l'enlèvement des ordures par une société privée. Économie envisagée: 2 millions de francs. Les autorités vont étudier cette proposition, mais ne se font pour l'instant guère d'illusions sur le résultat. Selon elles, il n'y a pas de remède miracle. ■